

ŒUVRE DES SŒURS MISSIONNAIRES  
DE L'ÉCOLE APOSTOLIQUE

Le Noviciat est à Outremont près Montréal.

But de la Société : Propagation de la Foi chez les Nations infidèles.

Oeuvres : — *En pays infidèles* : Toutes œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, à savoir : la création d'écoles, d'hôpitaux, de dispensaires, d'orphelinats, le soin des églises, etc., selon les besoins locaux.

*Au Canada.* — Établissement d'Ecoles Apostoliques, c.-à-d. de maisons destinées à préparer à la vie d'apostolat, par la prière, l'étude et le travail, les jeunes personnes qui ont l'attrait des missions.

La Société recrute ainsi des sujets non seulement pour elle-même mais pour toutes les communautés religieuses qui ont des missions à l'étranger. Les jeunes filles ayant de la bonne volonté, du courage et de la générosité, trouveront dans ces Ecoles un accueil bienveillant.

La Société ne possède encore qu'une seule de ces maisons laquelle est attenante à son noviciat.

Conditions d'admission à l'École Apostolique :

- 1e. Bon caractère et intelligence au-dessus de la moyenne ;
- 2e. Conduite exemplaire et piété, attestées par le curé de la paroisse à laquelle on appartient ou par un prêtre dont on est bien connu ;
- 3e. Approbation du confesseur ;
- 4e. Bonne réputation de la famille ;
- 5e. Minimum de l'âge : 12 ans ; maximum : 16 ans ;
- 6e. Bonne santé, attestée par le certificat d'un médecin ;

Prix de la pension des aspirantes : \$6.00 par mois ; mais des réductions seront faites dans les cas où cette somme ne pourra pas être payée en entier.

Pour plus amples renseignements et pour demande d'admission, soit au noviciat, soit à l'École Apostolique, adresser comme suit :

NOVICIAT DES SŒURS DE L'IMMACULÉE CONCEPTION,

28, Chemin Ste Catherine,

Outremont (près Montréal).